

REGLEMENTS PARTICULIERS, Saison 2010 / 2011 : D1 PRE REGIONALE MASCULINE

ART. 1

Le Comité Départemental du Nord organise, pour la saison 2010 / 2011, un Championnat D1 Pré Régionale Masculine.
Le nombre de poules est fixé à 3, de 14 équipes, appelées 0D1SE1M A – B – C
L'horaire officiel des rencontres est fixé au *dimanche 16 H 00*.

Il ne sera accordé aucune dérogation pour les rencontres de la dernière journée : Art 18.5 des règlements sportifs du CDNBB

Les Clubs devront être en règle avec les Articles 1 & 3 des règlements Départementaux, et régulièrement qualifiés au terme de la saison 2009 / 2010.

Un club ne peut avoir qu'une seule équipe engagée à ce niveau de compétition (voir Art.3.10).

ART. 2

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules A, B, C accèdent au Championnat PROMOTION REGIONALE, lors de la saison 2011 / 2012

ART. 3

La phase finale pour l'attribution du titre "D1 PRE REGIONALE" regroupe les 1^{ers} des poules A, B et C et le meilleur 2^{ème} au "point avérage sur la totalité des matches de la saison".

Les 1^{ers} sont classés de 1 à 3 suivant "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" et le meilleur 2^{ème} est classé 4
Pour les rencontres de ½ finale qui se dérouleront en matches A/R entre « 1 et 4 » et « 2 et 3 »

Aller : 4 contre 1	3 contre 2
Retour : 1 contre 4	2 contre 3

La finale départementale opposera les deux vainqueurs.

ART. 4

Les équipes 3^{èmes} des poules A, B, C seront classées par le « point avérage sur toutes les rencontres de la saison » pour déterminer l'ordre d'accession EVENTUELLE au Championnat PROMOTION REGIONALE, lors de la saison 2011 / 2012.

ART. 5

Les équipes classées 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} des Poules A, B, C descendent en D2 EXCELLENCE DEPARTEMENTALE lors de la saison 2011 / 2012. Les équipes classées, 13^{ème} et 14^{ème} ne sont « pas repêchables ».

Les équipes 10^{èmes} des poules A, B, C seront classées par "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer l'ordre des descentes éventuelles en D2 EXCELLENCE DEPARTEMENTALE.

Les équipes 11^{ème} et 12^{ème} des poules A, B, C seront classées, respectivement, par "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer l'ordre de repêchage éventuel en D1 PRE-REGIONAL.

NOTA : Lors de ces classements (Art.3,4 et 5), une équipe ayant eu une pénalité ou un forfait sera considérée comme ayant le plus mauvais point avérage.

ART. 6

Un Club qui descend de *PROMOTION REGIONALE* et qui possède une équipe réserve en *D1 PRE REGIONALE* verra cette dernière descendre automatiquement en *D2 EXCELLENCE DEPARTEMENTALE*.

ART. 7

Les Clubs doivent être en règle avec la charte d'arbitrage.

Ils devront présenter 1 équipe réserve plus 2 équipes de jeunes ou 3 équipes de jeunes.

En cas d'égalité au classement il sera fait application de l'article afférent des règlements sportifs du CDNBB

ART.8

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au : 01/02 janvier et 05/06 mars 2011

Le CDNBB a réservé 2 journées pour la formation, aucune dérogation ne sera acceptée pour les journées des : 18 / 19 septembre et 30 /31 octobre 2010.

ART. 9

Les dates des PHASES FINALES sont fixées : du 14 au 22 mai 2011

FINALE POUR LE TITRE : 28 / 29 mai 2011.

a) Un joueur non brûlé qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si il a disputé les 2/3 des rencontres et si l'équipe considérée est 1ere réserve et ce, sur la totalité de la saison (1^{er} et 2^{ème} phases incluses si championnat en 2 phases)

b) Un joueur non brûlé, licencié et qualifié en cours de saison, qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si il a disputé 2/3 des rencontres (des 2 phases) jouées à partir de sa date de qualification et si l'équipe considérée est 1ere réserve.

CES REGLES (a et b) S'APPLIQUENT EGALEMENT AUX CADETS SURCLASSES

c) Une équipe déclarant forfait lors des phases finales se verra infliger une pénalité financière égale à 200% des Droits d'engagement de la saison en cours.